

---

25 place de Bordeaux  
67000 STRASBOURG  
☎ 03 88 14 31 00  
[intendance.kleber.strasbourg@ac-strasbourg.fr](mailto:intendance.kleber.strasbourg@ac-strasbourg.fr)

## ANNEE SCOLAIRE 2023/ 2024

### FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION POUR LES DEMI PENSIONNAIRES DES CLASSES PREPARATOIRES

Dans sa séance du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration du Lycée a décidé d'offrir aux élèves et étudiants, des possibilités de restauration et d'hébergement nécessitant l'utilisation d'une carte d'accès personnelle :

- **1. Le repas à l'unité** : (étudiant aux repas) le petit déjeuner, le déjeuner, ou le dîner, sans qu'aucun jour n'y aucun repas ne soit imposé, pour tous les étudiants du Lycée Kléber, à l'exception des internes.

Modalités applicables à l'ensemble des usagers du service de restauration :

- **BADGE**

Un badge (carte magnétique) est remis à chaque étudiant nouvellement inscrit à la restauration. Cette carte est strictement personnelle et devra être remplacée si elle est abîmée ou perdue. Le personnel de service pourra retirer les badges abîmés à la restauration scolaire.

A l'entrée du restaurant scolaire, tous les étudiants passent leur badge dans un lecteur pour obtenir un plateau.

- **RESERVATION DES REPAS**

Tous les étudiants, y compris les internes, doivent réserver leur repas au minimum 1 un jour à l'avance (avant 23h59) à l'aide des bornes de réservation mises en place dans le hall du bâtiment A, près du secrétariat d'intendance, dans le bâtiment F ou par Internet

**En cas de modification, tout repas commandé et non annulé quel que soit le motif, sera facturé.**

- **L'oubli de carte ou l'absence de réservation entraîne un passage en fin de service.**

## **1. LE REPAS A L'UNITE**

- **INSCRIPTION** : Pour éviter l'afflux des jours de rentrée et permettre la prise de repas dès le premier jour, les étudiants, à l'exception des internes, pourront passer à l'intendance à partir du **Mercredi 30 Août et Jeudi 31 Août 2023 munis d'un chèque d'un montant de 43.50 € libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Kléber.**

- **TARIFS : (susceptibles de changer en cours d'année civile)**

- \* prix d'un repas **4.35 €**
- \* prix du petit- déjeuner **2.00 €**
- \* prix du badge en cas de renouvellement ou de perte **3.00 €**

- **REAPPROVISIONNEMENT**

A chaque passage le **solde du nombre de repas s'affiche.**

Le réapprovisionnement d'un compte se fait de la façon suivante :

- **Par carte bancaire à la borne libre-service Alise Express 1, hall du bâtiment A, minimum 20€**
- **Par Internet** : Un « espace famille » mis en place sur le site du lycée Kléber permet un paiement sécurisé par internet. Un avis par courriel vous indiquera la disponibilité de ce service, avec vos identifiants d'accès au site. La condition est d'avoir une carte bancaire (Bleue, Visa ou Mastercard) en cours de validité. Bien entendu les données relatives à la carte bancaire ne sont à aucun moment visibles par l'établissement ou le prestataire, conformément à la réglementation : informations cryptées et sécurisées selon le protocole SSL 128 bits.
- **Par virement par Internet sur le compte bancaire du lycée**
- **Par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Kléber complété au dos par le n° du badge, nom - prénom et classe de l'étudiant. Les chèques sont à déposer dans la borne libre-service installée devant l'accueil de l'intendance,**
- **En espèces, à l'intendance bâtiment A bureau n°3 (voir horaires de la caisse)**

**Un compte créditeur fin juin est reporté sur l'année scolaire suivante,**

**Le solde positif sera remboursé aux élèves quittant définitivement l'établissement.**

## **SANCTIONS**

- Tout manquement de l'étudiant aux règles de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant de la demi-pension et/ou de l'internat.
- Le tarif voté par le conseil d'administration pour le nettoyage des locaux sera exigé dans le cas où l'étudiant n'entreprendrait pas son studio selon les règles de propreté appliquées par le personnel de l'établissement.

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à l'intendance.

---

**ACCUEIL DES ELEVES**

HORAIRES D'OUVERTURE DE <b>L'INTENDANCE</b>	HORAIRES D'OUVERTURE DE <b>LA CAISSE</b>	HORAIRES D'OUVERTURE DU <b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>
Lundi mardi mercredi jeudi et vendredi  <b>8h00 à 12h00</b>  <b>13h30 à 17h00</b>	Lundi mardi jeudi vendredi  <b>8h00 à 12h00</b>  <b>13h30 à 16h00</b>	Petit déjeuner : <b>6h 45 à 7h 45</b>  Déjeuner : <b>11h15 à 13h 30</b>  Dîner : <b>18h45 à 19h45</b>

L'Intendant :

Frédéric WULLSCHLEGER

Le Proviseur :

Sylvain LETHEUX